

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 mars 2016 à 19 H 00

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absents : 0

Date convocation et affichage : 2/03/2016

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Michel Combettes, Laurent Puigsegur, Jacqueline Vidal, Sabine Perrier-Bonnet, Gaby Moulin, André Miral, Adjointes.

Ghislaine Toupain, Marie-France Bonnet, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Nathalie Mallet-Poujol, Bella Debono, Patrick Azéma, Jean-Michel Caritey, Nicolas Jourdan, Christine Delage, Emmanuel Gaillac, Robert Trinquier, Bernard Dupin, Juliette Hammel, Richard Huméry, Alexandra Di Frenna, Jean-Pierre Lopez, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Christine Baudouin	pouvoir à Bella Debono
Etienne Gaïor	pouvoir à Magali Nazet-Marson
Claudine Goulon	pouvoir à Renaud Calvat

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Renaud Calvat, Maire, propose la candidature de Monsieur Emmanuel Gaillac.
VOTE A L'UNANIMITE.

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 et du 17 décembre 2015 :

Renaud Calvat, Maire, demande si les membres du Conseil ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 (amendé) et du 17 décembre 2015.

Robert Trinquier intervient et demande des modifications sur 4 points (retranscrites ci-dessous) :

PV du 9 novembre 2015 :

Affaire 12 : « Bernard Dupin ajoute que les propositions ne respectent pas l'accord qui a été passé dans le cadre des affaires communales et pour lequel les électeurs se sont prononcés ».

PV du 17 décembre 2015 :

Affaire 3 : « Robert Trinquier informe que le groupe Front de gauche s'abstiendra sur cette délibération, en raison de son désaccord au sujet de la convention signée entre la commune et la Métropole et les conditions de mise en place ».

Affaire 5 : « Robert Trinquier informe que le groupe Front de gauche s'abstiendra sur cette délibération, dès lors qu'il s'agit du choix des agents volontaires ».

Affaire 11 : « Bernard Dupin intervient et expose la position du Groupe Front de Gauche ».

De plus, Robert Trinquier fait remarquer que les questions posées n'ont pas été retranscrites dans le PV. Il demande le respect de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil municipal dont il fait lecture et demande son application.

Renaud Calvat, Maire, fait voter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015, en tenant compte des amendements exposés ci-dessus.

Bernard Dupin annonce que concernant le procès-verbal du 17 décembre dernier, les élus du groupe Front de gauche voteront contre, dans la mesure où le règlement intérieur du Conseil n'est pas respecté.

VOTE A LA MAJORITÉ (3 votes contre : Bernard Dupin, Juliette Hammel, Robert Trinquier)

Renaud Calvat, Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

18 décembre 2015 - ADOPTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE ANTOINE BLANCHEMAIN

21 décembre 2015 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHE DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS, AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

23 décembre 2015 - ADOPTION DU MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CONTRÔLE D'ACCES SECURISE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

10 février 2016 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – REFECTION DE LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE

17 février 2016 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 MODIFIE CONCERNANT L'UTILISATION CONJOINTE ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA COMMUNE DE JACOU DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, DE VOIRIE, DE RESEAUX DIVERS ET D'HYDRAULIQUE AU 1er JANVIER 2016 - La

25 février 2016 - ADOPTION DU MARCHE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ET INFOGERANCE PARTIELLE

Renaud Calvat, Maire, annonce que l'ordre du jour comporte 8 affaires.

Il informe ensuite le Conseil que les élus du groupe Front de Gauche ont soumis deux questions supplémentaires à l'ordre du jour, relatives d'une part au projet d'accord de libre-échange transatlantique entre l'Europe et les Etats-Unis (TAFTA) et d'autre part à l'avenir du bureau du centre de tri postal de Clapiers.

Ce dernier rappelle que conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT, « le maire fixe l'ordre du jour et en a la responsabilité ». « La convocation des membres du Conseil doit préciser les points qui seront mis à l'ordre du jour. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, celle-ci doit-être envoyée cinq jours francs avant la réunion et doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse pour chaque point soumis à délibération ».

Il précise que parallèlement, chaque conseiller dispose d'un droit de proposition de point à l'ordre du jour, comme l'a fait le groupe Front de gauche dans le délai imparti (acté lors du Conseil du 22 septembre 2015), soit 12 jours avant la réunion en séance.

Néanmoins, **Renaud Calvat, Maire**, annonce que ces deux points proposés à l'ordre du jour n'entrent pas dans le champ de compétence de la commune, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat en la matière (CE, 22 juillet 1927, Bailleul-Lebon et CE, 10 février 1954, Cristofle-Lebon). De plus, les textes doivent être transmis en amont aux élus.

En conséquence, **Renaud Calvat, Maire**, propose à l'assemblée délibérante de rajouter ces deux points dans les questions diverses, dans un souci de respect des débats entre les élus et ce à partir de ce Conseil municipal.

Robert Trinquier répond que les conseillers municipaux ont un droit de proposition de points à l'ordre du jour, inhérent à la fonction et au mandat d' élu. Il ajoute que la justification avancée par le maire relève d'une interprétation. Il rappelle que lors d'un précédent Conseil, Monsieur le Maire a proposé de rajouter un point à l'ordre du jour en séance et a fait voter une motion.

Renaud Calvat, Maire, répond en disant que le débat sera ouvert à la fin du Conseil municipal et que les élus du groupe Front de Gauche pourront présenter leur position sur les deux sujets (centre de tri postal de Clapiers et projet d'accord de libre-échange transatlantique entre l'Europe et les Etats-Unis).

Il rappelle que le Conseil municipal de Clapiers a voté à l'unanimité une motion sur la Poste, lors des questions diverses proposées lors de la séance du 20 novembre 2015.

Ce dernier, propose ainsi à tous les élus de Jacou de se rencontrer pour rédiger une motion commune sur « le service public Postal », en faisant prévaloir l'intérêt général, dans l'esprit de celle présentée par les élus Clapiérois.

Renaud Calvat, Maire, fait voter l'apport des questions diverses, en complément de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Bernard Dupin informe que les élus du groupe Front de gauche s'abstiendront sur ce vote, dès lors que leur demande a été refusée.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : Bernard Dupin, Juliette Hammel, Robert Trinquier)

INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Nachida Bourouiba

1. ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE JACOU ET LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER POUR LA FOURNITURE D'UNE PLATEFORME OPEN DATA

En 2014, la Métropole de Montpellier Méditerranée s'est engagée dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement de services numériques. Montpellier Méditerranée Métropole s'est donc lancée dans l'OPEN-DATA en faisant participer ses 31 communes membres.

L'ouverture des données ou OPEN-DATA consiste à mettre à disposition des données publiques aux citoyens et aux entreprises et de faciliter leur réutilisation afin de favoriser l'innovation.

Afin de bénéficier de cette offre, une convention de mise à disposition de services est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITE

AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Sabine Perrier-Bonnet

2. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX MULTIGENERATIONNELLE SUR L'ESPACE NATUREL "LAS BOUZIGUES" – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel "Las Bouzigues" et dans le respect de son Agenda 21, la commune souhaite aménager un espace de loisirs composé de trois ensembles de modules, dont deux à destination des enfants et un s'adressant à tous publics.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours. Le montant du projet s'élève à 75 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Renaud Calvat, Maire, remercie les élus et les services qui ont suivi le projet et indique que cette aire de jeu intergénérationnelle au sein de l'espace de Las Bouzigues est un concept encore peu développé dans notre région. Il indique que l'ouverture est prévue pour l'été.

Alexandra Di Frenna demande des précisions sur les différentes tranches d'âge des utilisateurs concernés.

Sabine Perrier-Bonnet répond que les modules sont adaptés à tous les âges, de la petite enfance (1-4 ans), aux enfants (4-12 ans) et jusqu'aux adultes et seniors.

Alexandra Di Frenna s'interroge sur la concertation des aînés dans ce projet.

Renaud Calvat, Maire, répond que celui-ci s'inscrit en complément de toutes les activités proposées aux seniors de Jacou, pour développer leur motricité, conformément au label « Ville, vivez, bougez » obtenu par la commune, comme 12 autres villes de l'Hérault. Il en profite pour saluer le travail mené par Ghislaine Toupain, Conseillère déléguée au bien vieillir, par ses prédécesseurs, ainsi que par les services qui l'accompagnent.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Renaud Calvat

3. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE VERGER DU CARBET » MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

Par convention signée le 1^{er} mars 2013, la commune de Jacou et l'association « le verger du carbet » ont décidé des modalités de la mise en œuvre et de la gestion d'un verger partagé sur un terrain mis à disposition par la commune avec une période d'observation de 2 années.

Après avoir réalisé un bilan des actions engagées, cette convention a été renouvelée le 16 avril 2015 pour une période de 3 ans.

A la demande du président de l'association, une modification de l'article 3 de la convention a été sollicitée concernant l'utilisation d'un abri destiné à diverses activités. Une définition plus précise de celle-ci est donc proposée, afin de permettre :

- le rangement des outils et du matériel de tonte et d'entretien du verger,
- des opérations de regroupement et d'emballage des récoltes avant distribution et des préparations des opérations de greffes des variétés souhaitées.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'accepter de modifier l'article 3 de cette convention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Laurent Puigsegur

4. TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE – PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION « AU CŒUR DU SOUFFLE », DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil municipal de Jacou a décidé, à l'unanimité, à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des partenaires (parents, enseignants, associations sportives, culturelles ou véhiculant des valeurs de citoyenneté), de s'engager dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

La volonté municipale est de proposer à chaque enfant, dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, ceci en collaboration avec les administrations, les fédérations d'éducation populaire, les associations culturelles et sportives locales.

L'association de Qi-Gong « Au cœur du souffle » a manifesté le souhait de participer au dispositif précité et propose un programme d'actions s'intégrant parfaitement au projet.
Les intervenants viendront compléter les effectifs territoriaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la participation de l'association précitée à l'animation des activités dispensées dans le cadre des temps d'accueil périscolaire, dans les conditions définies dans le projet de convention annexé à la présente note, moyennant une contribution financière d'un montant prévisionnel maximal de 180 euros par an.

Pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale, à signer le projet de convention précité.

Renaud Calvat, Maire, remercie toutes les associations et leurs intervenants qui animent les TAP au profit des écoliers de Jacou, et notamment l'association Montpelliéraine de Qi-Gong « Au cœur du souffle » qui pratique la gymnastique traditionnelle chinoise sur la base de la respiration.

Il rappelle que plus de 500 enfants pratiquent chaque jour des activités sportives, culturelles, citoyennes et ce gratuitement pour l'ensemble des familles.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

5. ÉCOLE ELEMENTAIRE CONDORCET - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune de Jacou souhaite aménager un terrain multisports qui jouxtera l'école élémentaire Condorcet en lieu et place d'un plateau sportif très ancien. Ce plateau sportif sera réservé aux élèves des écoles en semaine et sera ouvert les week-end et périodes de vacances pour tout autre public pratiquant des activités physiques et sportives (handball, basketball, athlétisme....).

Pour cela un dossier technique a été élaboré faisant apparaître une dépense de 184 505 euros HT.

Afin d'aider la commune à la réalisation de cet ouvrage, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Renaud Calvat, Maire, rappelle que depuis 4 ans, la commune investit dans des travaux de rénovation de l'école élémentaire, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes (municipalité, association de parents d'élèves, Directeur d'école et corps enseignants). Conformément à cet engagement, un plan pluriannuel de 150 000 euros par an a été mis en place. L'école Condorcet a ainsi bénéficié de la rénovation des sanitaires, des fenêtres, de la toiture et cette année du plateau sportif.

Robert Trinquier s'interroge sur le revêtement de la surface du plateau sportif.

Laurent Puigsegur répond que la surface sera décrotée, reprofilée et revêtue d'un béton bitumineux 0/6. Il annonce que le terrain multisport comprendra un terrain de handball (40x20m) et deux terrains de basket.

La création d'une piste d'athlétisme de quatre couloirs sera réalisée autour du terrain de handball.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE

Rapporteur : Renaud Calvat

6. RESTAURATION ET RÉUTILISATION DU CHATEAU DE BOCAUD – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de valorisation et d'entretien de son patrimoine historique, la Commune de Jacou entend engager des études préliminaires (mission de maîtrise d'œuvre - bureau technique - aménagement architectural / construction type loi MOP) à la restauration et à la réutilisation du château de Bocaud, en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Afin de permettre la réalisation de ces études, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours. Le montant du projet s'élève à 450 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Renaud Calvat, Maire, rappelle que depuis des années, la commune sollicite le concours financier des services de l'Etat (subventions DRAC) pour rénover les jardins et le château de Bocaud, acquis par la commune en 1994. Il ajoute que la commune investit chaque année dans la réhabilitation de son patrimoine historique, de concert avec la DRAC et l'architecte des Bâtiments de France. Il précise que le montant global pour restaurer le château a été estimé à 3.5 millions d'euros par ces derniers.

Renaud Calvat, Maire, annonce aux élus, qu'un Conseil municipal portera sur la question du patrimoine, dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Jacqueline Vidal

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS D'EMPLOIS

Dans le respect des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs (emplois permanents), afin de répondre aux besoins actuels de la collectivité en personnel qualifié.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de créer les emplois suivants :
 - deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
 - trois emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet
- 2) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016.

Renaud Calvat, Maire, rappelle que comme chaque année, un tableau des effectifs est mis à jour pour suivre l'état des emplois permanents dans la commune (nombre d'équivalent temps plein). Il ajoute que l'évolution de la carrière des fonctionnaires passe par l'avancement de grade, qui est décidé par l'autorité territoriale. Ceci nécessite de créer de nouveaux emplois correspondant aux nouveaux grades. Les anciens grades seront supprimés. Ce n'est en aucun cas la création de poste supplémentaire et de recrutement de personnel en plus.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

FINANCES

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2016

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat relatif à l'exercice budgétaire 2016 permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,

- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le vote du Budget Primitif, arrêté à l'issue des orientations budgétaires évoquées ce jour, interviendra dans les deux mois suivant la présente séance.

Renaud Calvat, Maire, remercie Magali Nazet-Marson, les élus et les services qui ont contribué à la définition des orientations générales du budget, pour présenter les projets municipaux à venir en 2016 et leur chiffrage. Il annonce que comme l'an passé, l'ensemble des élus des groupes non-majoritaires seront conviés le jeudi précédant le Conseil municipal, à une réunion de présentation du budget, afin de répondre à toutes les interrogations.

Juliette Hammel intervient et fait lecture de la position des élus du groupe Front de gauche, insérée ci-dessous.

« M. le Maire, cher-e-s collègues,

Le débat d'orientation budgétaire (ou DOB) est chaque année le moment où les différents élus sont sensés pouvoir échanger sur la politique générale avec ses implications au plan municipal.

Si cet échange n'est évidemment pas sanctionné par un vote, il doit permettre de resituer la prise de décision locale dans le contexte plus large des orientations et des contraintes nationales, ce qui est totalement absent du rapport présenté.

Or, le contexte économique dans lequel s'inscrit ce DOB est toujours marqué par la crise et par la volonté du Gouvernement de réaliser, sur la période 2015-2017, un programme d'économies de 50 milliards d'euros.

En effet, les orientations libérales du gouvernement menacent gravement la souveraineté de l'instance communale en en réduisant les compétences ainsi que les moyens de fonctionnement et d'investissement par la diminution des dotations financières de l'Etat

A la lecture du document qui nous a été transmis, on voit en effet très vite qu'il n'y a que très peu d'informations sur les attendus en recettes fiscales et par conséquent des orientations budgétaires qui au mieux se résume au maintien de l'existant.

Pourtant, Jacou est une ville, qui depuis 1989, et grâce à une gestion de l'ensemble des forces politiques de gauche, a fait figure de ville solidaire avec une dimension culturelle pour tous. Elle a toujours porté des priorités éducatives, sportives et associatives et a eu le souci de faire reculer les injustices et de développer le vivre ensemble tout en investissant pour l'avenir.

Le bon niveau de la dette moyenne par habitant aujourd'hui à Jacou est dû pour une bonne part à une bonne gestion des affaires de la ville qui était impulsée par les équipes précédentes dans le cadre d'une démarche unitaire.

Aujourd'hui, ce document d'orientation budgétaire pour 2016 évacue toutes les contraintes imposées par la loi de finance de manière factuelle et sans critique. Or, l'effort demandé aux collectivités territoriales est de 11 milliards en 3 ans jusqu'en 2017 ce qui est énorme, injuste et insupportable.

Il faut noter que pendant que les collectivités territoriales voient leurs pouvoirs leur autonomie et leurs moyens considérablement réduits la politique nationale que vous défendez est essentiellement axée sur les cadeaux faits aux entreprises.

Pour rappel, la baisse si importante des dotations, tout comme la création de la Métropole a été annoncée après les élections municipales. On a donc changé les règles du jeu après les élections et cela pose un réel problème démocratique.

Alors qu'en 2011 la majorité gouvernementale d'aujourd'hui s'opposait à ces baisses de dotations mises en œuvre par le Président Sarkozy, aujourd'hui, vous vous en accommodez comme l'a montré votre refus de signer la motion de l'Association des Maires de France sur ce sujet.

Pourtant, de nombreux maires de toute sensibilité, ont dénoncé cette réforme.

Le 22 janvier dernier, de nombreux maires de gauche ont en effet protesté en faisant grève, une grève symbolique certes, mais qui a le mérite de montrer la gravité de la situation, car nous le redisons, cette réforme est injuste vis-vis des populations qui souffrent et est insupportable pour les collectivités et donc pour notre ville.

À la baisse des dotations pour notre commune, se rajoutent également celle de la Métropole de 185 millions d'euros jusqu'en 2020 ou du département de l'Hérault qui voit sa dotation globale de fonctionnement baissée de 16,1 millions, ce qui, en montant cumulé en 2015, 2016 et 2017, représente une baisse de - 61 millions d'euros.

On pourrait aussi y rajouter la réforme de la taxe professionnelle qui enlève un levier fiscal à la commune.

D'ailleurs, il serait bien de connaître le montant de la perte financière pour notre commune suite à ces dispositions législatives.

Nous soutenons bien évidemment le maintien de la gratuité pour les familles ainsi que les projets citoyens, culturels et sportifs qui sont proposés aux écoliers entre 16H et 17H, mais nous vous alertons sur le financement de ce temps d'accueil périscolaire (TAP), car si le fond d'amorçage est maintenu pour cette année, cela ne sera pas le cas pour les années suivantes. Comment va-t-on faire pour les budgets à venir ?

Dans le contexte de crise économique qui touche la population, la politique de solidarité pour faciliter l'insertion des personnes en difficultés doit être une priorité et cela ne peut se résumer à 4 lignes généralistes mais par des projets ambitieux pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Nous considérons que Jacou doit avoir les moyens pour être une ville solidaire au plein sens du terme en permettant au CCAS de fonctionner en assurant un travail de proximité en direction des familles qui subissent de plein fouet la crise et qui demandent un accompagnement renforcé.

Dans le cadre du budget 2016 le groupe Front de Gauche fera des propositions.

Il serait bon de réfléchir en matière d'investissement, sur des opérations à mener pour le nouveau quartier de la Draye car la population a le sentiment d'être isolé de toute activité et éloigné de la ville.

Nous souhaitons qu'on permette aux habitants de construire des projets correspondant à leurs besoins avec pourquoi pas, un budget dédié.

Il est temps de faire confiance à la créativité et au volontarisme des habitants, d'engager la commune dans le soutien de projets solidaires ou coopératifs. L'engagement de la municipalité pour le maintien des aides allouées au tissu associatif est un élément positif. Nous souhaitons que les aides aux associations à but d'insertion sociale soient réellement renforcées et nous y veillerons."

Nous l'avons déjà dit mais il est bon de le répéter, les élus Front de gauche soutiendront tous les projets conformes aux engagements pris dans le projet municipal et entendent bien aussi faire des propositions pour des projets solidaires et coopératifs et ce mal grés la rupture du contrat municipal décidé par monsieur le Maire ».

Renaud Calvat, Maire, répond qu'il ne nie pas la baisse de la DGF. Il précise que malgré le contexte de finance publique contraint, différents partenaires accompagnent la commune dans la réalisation de ses projets structurants (CAF, Région, Département, Etat).

Il assure que le fonds d'amorçage prévu par la loi de refondation de l'école, pérennisé jusqu'alors, le restera pour les communes qui ont signé un projet éducatif territorial (PEDT) en partenariat avec les associations et l'éducation nationale. Jacou est concerné par ce dispositif.

De plus, il réaffirme que cette année encore, les projets présentés dans le document du DOB seront financés sans recourir à l'emprunt pour maintenir un très faible taux d'endettement par Jacoumard, et sans augmenter les taux d'imposition, conformément aux engagements de campagne. Ceci témoigne d'une gestion saine et responsable des finances publiques.

Alexandra Di Frenna demande des précisions au sujet du paragraphe consacré au « patrimoine historique » (page 2 du projet de DOB).

Renaud Calvat, Maire, explique que repositionner le château au cœur de la vie des habitants de la ville fait écho aux investissements et réhabilitations des jardins et du château de Bocaud engagés depuis des années. Il précise que ce patrimoine doit conduire les élus à mener une réflexion sur son devenir. Pour ce faire, il propose à l'ensemble des élus du Conseil, tous groupes confondus, de participer à un groupe de travail qui sera prochainement constitué au côté des partenaires et de l'association Jacou- Histoire & Patrimoine.

Robert Trinquier précise que la priorité est de rendre le château accessible aux citoyens. Il demande si les bases de calcul de la DGF ont été communiquées, en rappelant le montant des dotations de l'Etat : 831 200 euros en 2014 et 723 051 euros en 2015, soit près de 110 000 euros de moins. Il rappelle que la loi de décentralisation a conduit à un transfert de compétences vers les collectivités, en contrepartie de dotations de l'Etat. Il indique que les finances de la commune sont saines grâce à une bonne gestion depuis 1989, mais s'inquiète de la baisse des dotations et des conséquences à venir pour l'équilibre des budgets.

Renaud Calvat, Maire, répond que les services de l'Etat n'ont pas encore notifié la base de calcul et le montant de la DGF. Il indique que Jacou bénéficie également de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), qui permet de participer au financement des grands projets. Depuis 8 ans, l'accompagnement de l'Etat permet ainsi à l'équipe municipale de poursuivre son action au service du développement de la ville et au profit des citoyens, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition.

Alexandra Di Frenna ajoute que la vente des terrains dans la ZAC de la Draye a également contribué à réaliser ces différents projets.

Renaud Calvat, Maire, répond qu'effectivement la vente des terrains de la Draye a constitué un capital qui a été bien géré et qui permet de présenter les orientations pour 2016, sans augmenter la fiscalité locale et en maintenant un taux d'endettement très faible en comparaison avec les communes de la strate de Jacou (410 euros par habitants).

Jean-Pierre Lopez remercie à son tour les élus et les services qui ont contribué à la réalisation des orientations générales du budget, avec précision et clarté.

Concernant le château, ce dernier se félicite du projet et de la constitution d'un groupe de travail auquel il souhaite participer. Il précise qu'il est très attaché à ce patrimoine pour des raisons personnelles et familiales.

En revanche, il s'interroge sur la méthode évoquée précédemment, qui lui donne l'impression de vouloir restaurer le château avant d'avoir mené une réflexion sur son utilité, en réponse à un besoin.

Renaud Calvat, Maire, répond que depuis le décès de la propriétaire du château, l'objectif a été d'entretenir ce patrimoine avec les moyens alloués. Aujourd'hui, une autre étape est franchie en engageant une réflexion pour définir l'utilité de ces 1 000 m², qu'il semble naturel de rendre au public, en contrepartie d'une restitution d'autres espaces actuellement utilisés.

Il informe que cela s'inscrit dans une étude globale du patrimoine bâti municipal, confiée à un Bureau d'études spécialisé, qui rendra ses conclusions dans les semaines à venir. Un état des lieux sera exposé en Conseil municipal et constituera une aide à la décision pour les élus.

Jean-Pierre Lopez précise que le château sera rendu accessible pour la première fois aux Jacoumards, ayant été la propriété de plusieurs grandes familles de Jacou.

Il constate que le « classement » du château de Bocaud entraîne des surcoûts concernant sa restauration, qui ne seront pas compensés par les diverses subventions attribuées par les services de l'Etat.

Renaud Calvat, Maire, répond que le château est « inscrit aux Monuments Historiques ». Il indique qu'une estimation a été proposée par les services. Dans l'hypothèse où la commune vend ses terrains dans la 2^e tranche de la ZAC de la Draye, la municipalité doit souscrire un prêt d'environ 1,5 million d'euros pour couvrir le montant des travaux globaux, estimés à 3.5 millions d'euros par l'architecte des Bâtiments de France.

Robert Trinquier revient sur une autre orientation du budget, concernant « la politique solidaire pour une vie plus sûre » (page 4 du projet de DOB). Il s'interroge sur la corrélation entre l'installation des caméras et celle de la fibre optique.

Renaud Calvat, Maire, répond que oui. Il précise que le chantier de la fibre optique a été débuté par la Métropole de Montpellier sur le territoire communal, à destination des entreprises et des services publics. Cela permettra notamment de diminuer le coût d'installation des nouvelles caméras. Parallèlement, la société Orange installe la fibre optique pour les particuliers sur le territoire montpelliérain et ses communes voisines. A Jacou, les travaux seront effectifs entre 2017 et 2019.

Jean-Pierre Lopez se félicite de la mise en place d'un « Conseil municipal des jeunes » destinés au 12-17 ans (CMJ) en 2016. Il rappelle que cela faisait partie de l'une de ses propositions lors des dernières élections municipales. En parallèle, il émet l'idée de constituer un « Conseil municipal des sages », qui constituerait la mémoire vivante de Jacou.

Renaud Calvat, Maire, remercie Emmanuel Gaillac, Conseiller municipal et Laurent Puigsegur, Adjoint, qui pilotent ce projet qui s'inscrit dans une démarche participative des citoyens de tous âges. Parallèlement, un animateur jeunesse accompagnera la mise en place et le suivi de cette future instance représentante de la jeunesse de Jacou.

Concernant le « Conseil des sages », il répond qu'à Jacou il est de tradition que les aînés s'investissent activement dans la commune, à travers le tissu associatif. C'est ce qui constitue la richesse de la commune. Néanmoins, il indique qu'une réflexion pourrait être envisagée à terme.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU DOCUMENT JOINT ET A L'ISSUE DE LA DISCUSSION, MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE DECLARE LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CLOS.

Conformément aux propos liminaires et au vote du Conseil, **Renaud Calvat, Maire**, propose de passer aux deux questions diverses relatives :

- au projet d'accord de libre-échange transatlantique entre l'Europe et les Etats-Unis (TAFTA)
- au bureau du centre de tri de la Poste de Clapiers transféré à Castelnau le Lez

➤ Concernant le projet d'accord TAFTA :

Bernard Dupin intervient et fait lecture de la position des élus du groupe Front de Gauche, insérée ci-dessous.

« Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de ses 27 états membres pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, nommé Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP), également appelé Transatlantique Free Trade (TAFTA).

Cet accord propose d'instaurer un grand marché transatlantique (GMT) en supprimant les tarifs douaniers et en harmonisant les réglementations entre l'Europe et les États-Unis en libéralisant les échanges.

Cet accord serait également un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des Etats-Unis, ce qui aurait des conséquences sur les collectivités territoriales mises en demeure d'ouvrir les services publics au secteur privé.

De plus, ce projet introduirait un mécanisme d'arbitrage privé "investisseur-Etat", qui se substituerait aux juridictions existantes et pourrait ainsi contourner les lois.

Une telle architecture juridique limiterait de fait, les capacités des États à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Ce traité est toujours négocié sans concertation citoyenne ou parlementaire et pourrait être ratifié et applicable aux Etats, mais aussi aux collectivités territoriales entraînant un changement de fonctionnement de notre société, et ce en l'absence de tout débat démocratique.

Comme l'ensemble du commun, des départements dont celui de l'Hérault et bon nombre de régions, la ville de Jacou serait donc impactée par la signature du traité transatlantique, par les risques encourus d'évolution des réglementations.

Nous proposons donc que le Conseil municipal de Jacou vote aujourd'hui un vœu comme cela s'est fait lors d'une séance du Conseil Général de l'Hérault, pour demander :

- L'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit grand marché transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les tractations en cours,
- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- L'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- L'intervention de L'AMF sur ce sujet
- La mise du territoire de la commune de Jacou zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».

➤ Concernant le bureau du centre de tri de la Poste de Clapiers transféré à Castelnau le Lez :

Renaud Calvat, Maire, informe le Conseil municipal qu'il a rencontré la Directrice de l'établissement « service courrier » de la Poste sur le site de Cap Alpha à Clapiers. A cette occasion, cette dernière a confirmé le projet de transfert du bureau du centre de tri de Clapiers vers Castelnau le Lez. En revanche, il est annoncé que les agences de Jacou et de Clapiers ne seront pas fermées en août 2016. Très attaché au service public postal, dont le taux de fréquentation par les usagers est élevé à Jacou, **Renaud Calvat, Maire**, ajoute qu'il sera facilitateur au côté du groupe La Poste, pour rechercher un local plus spacieux et adapté dans le cœur de ville de Jacou.

En réponse aux propos de Monsieur le Maire, **Bernard Dupin**, répond que plus personne n'est dupe aujourd'hui. Lorsque la direction de la Poste propose une réorganisation, cela induit des suppressions d'emplois. Il rappelle que la modification des horaires a concerné également le bureau de Jacou (fermeture les après-midi). Il annonce qu'il faut mener une réflexion sur le maintien d'un service public de proximité postal, alors qu'il est prévu de supprimer deux tournées. Il indique qu'il a rencontré le personnel et la population qui lutte pour empêcher cette réorganisation. Bernard Dupin demande à ce que le Conseil municipal de Jacou se positionne à travers le vote d'une motion.

Renaud Calvat, Maire, précise que cette motion n'est pour l'heure pas rédigée. Il réaffirme sa volonté et la proposition exprimée en début de séance aux membres du Conseil. A l'instar de la position prise par le Conseil municipal de Clapiers, il propose en effet à tous les élus de Jacou de se rencontrer afin de co-rédiger une motion sur « le service postal » envisagé en 2016, en faisant prévaloir l'intérêt général.

Renaud Calvat, Maire, remercie les élus du Conseil municipal et lève la séance à 20h45.